

OBJET

ENTRETIEN DU PARC URBAIN

**VALIDATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc Urbain de la Trinité, la SODIAC, mandataire pour la Ville, achève la phase de plantation et vient de rétrocéder l'entretien du site à la Ville depuis le 1^{er} janvier 2008.

Afin d'assurer un entretien optimum et régulier tout au long de l'année de cet espace de loisirs, la Ville a lancé une consultation, par appel d'offres pour l'attribution d'un marché à prix forfaitaire couvrant l'ensemble des prestations d'entretien garantissant les meilleures conditions d'accueil du public.

Les prestations prises en compte dans ce marché, consistent pour l'ensemble du Parc urbain à réaliser :

- Une tonte mensuelle,
- Un désherbage régulier,
- Une taille régulière d'entretien des végétaux,
- Un arrosage régulier,
- La propreté en continu du site.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2008, il sera ensuite reconductible annuellement par décision expresse du pouvoir adjudicateur sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation annuelle de ce marché est de 100 000 euros HT. Par rapport à la durée globale du marché, et au coût sur la durée totale prévisible du marché (400 000 € HT), un appel d'offres a été lancé.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 sous le Compte 6188 Fonction 823 au Budget de Fonctionnement.

Par Délibération du 01/10/2007 (DCM N° 07/3-32), le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure et la signature du marché sur les bases précitées. Néanmoins, suite à une nouvelle définition des besoins, des modifications ont été apportées notamment à la durée du marché avant le lancement de la consultation.

L'avis d'appel public a été lancé le 04/02/2008. Dans sa séance du 20/05/2008 la Commission d'appel d'offres a proposé de classer première l'entreprise ABS qui a fait une offre d'un montant de 79 200 € HT. Celle-ci après vérification serait à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

- 1°) De prendre acte du lancement de la procédure conformément à l'article 1 de l'ordonnance N° 2005-645 du 06 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales

RAPPORT N° 08/5-29

2°) de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à prix forfaitaire ;

durée : de la notification du marché jusqu'au 31/12/2008. Le marché pourrait être reconduit annuellement par décision expresse du pouvoir adjudicateur sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

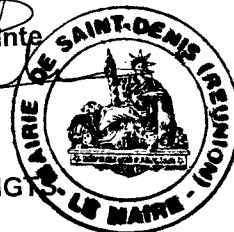
3°) de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec ABS l'entreprise classée première par la Commission d'appel d'offres, pour un montant de 79 200 € HT annuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIGNY



OBJET

ENTRETIEN DU PARC URBAIN

**VALIDATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-29 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les nouvelles caractéristiques du marché précité

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec ABS l'entreprise classée première par la Commission d'appel d'offres, pour un montant de 79 200 € HT.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIGTS





RAPPORT DE LA CAO

OBJET : ENTRETIEN DU PARC URBAIN

Date de la réunion de la Commission : 20 mai 2008

B - COMPOSITION DE LA COMMISSION			
Date de la commission : 20 /05/2008			
Membres à voix délibérative :			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du.....
Monsieur LAURET Edmond	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur MAILLOT Gérald	Membre titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur FOURNEL Dominique	Membre titulaire		
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre suppléant		
Madame ISIDORE Marylise	Membre suppléant		
Monsieur VARONDIN Frédéric	Membre suppléant		
Madame LOCATE Raziah	Membre suppléant		
Membres à voix consultative :			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du
Monsieur BRIAND	Comptable public	<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame	DDCCRF		

I. RAPPEL

Consistance des travaux : Tonte - Désherbage - Taille d'entretien des végétaux - balayage et enlèvement des déchets

OPTION : sans objet

VARIANTES : sans objet

Délai d'exécution : 1 an (avec possibilité de reconduction expresse annuelle dans la limite de 4 années)

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Appel d'offre ouvert (33 et 57 à 59 du CMP)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la remise des offres

DATE D'ENVOI DE L'AAPC : 04/02/2008

PUBLICATION DESTINATAIRE DE L'AVIS : JIR ; QUOTIDIEN ; BOAMP ; JOUE

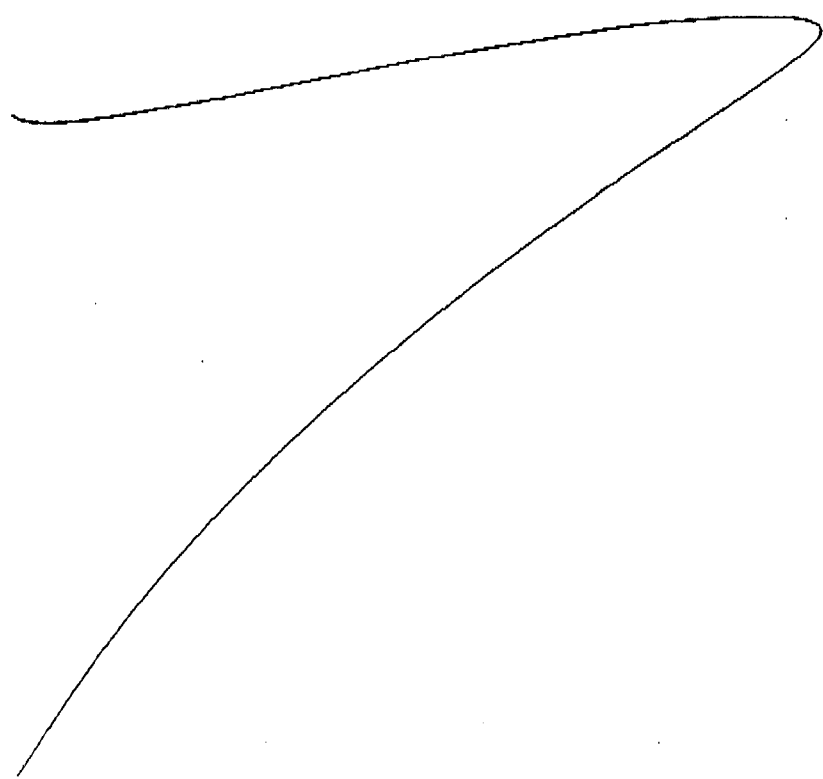
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 01/04/2008

NOMBRE DE PLIS RECU : 10

OUVERTURE DES PLIS : 14/05/2008

ANALYSE DES CANDIDATURES : après avoir analysé les candidatures reçues en réponse à la présente consultation, la Commission a décidé de retenir l'ensemble des candidats et de procéder à l'ouverture et à la vérification des secondes enveloppes « Offres ».

Suite à l'ouverture des plis en date du 14 mai 2008 la CAO a pris la décision de faire procéder à l'analyse des offres concernant la consultation lancée en vue de l'attribution du marché « entretien du parc urbain ».



II. CONCLUSION

Au vu des rapports d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1. Valeur technique de l'offre | 60% |
| 2. Prix | 40% |

la CAO décide de classer les offres comme suit :

Classement	Candidat	Note globale pondérée
1	ABS	8,1
2	LA NARE/EVE	6,8
3	CLEAN ESPACES VERTS	6,4
4	S A PEF	6,0
5	SUN NETTOYAGE	5,6
6	JARDI PRO	4,9
7	SOCIÉTÉ ESPACES VERTS	4,6
8	JARDIN DE CHLOE	2,6
9	BOX	-7,9
10	VOCATEUR	-16,8

SAINT-DENIS, LE 20 MAI 2008
LE PRESIDENT


E. LAURET

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

C. CLAIN

N. VELOUPOULE MERLO


M. ASSARY


G. MAILLOT


D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR

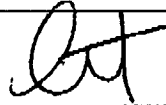
Commission
APPEL D'OFFRES
Mardi 20 mai 2008

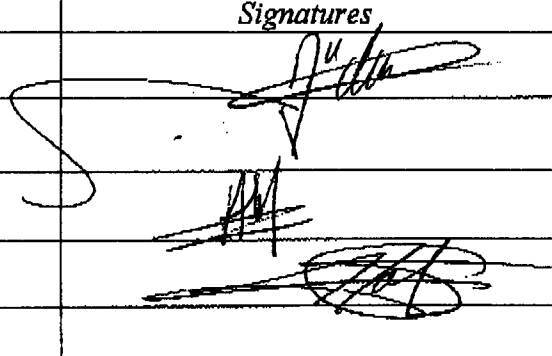
Date de convocation : mercredi 14 mai 2008.

Ordre du jour :


Décision concernant l'appel d'offres suivant :

- Entretien du parc urbain de la Ville de St Denis.

M. Edmond LAURET Représentant du Président de la Commission Appel d'Offres	
---	---

Titulaires	Signatures
Mme CLAIN Claudette	
Mme VELOUPOULE MERLO Nalini	
M. ASSABY Maximilien	
M. MAILLOT Gérald	
M. FOURNEL Dominique	

SUPPLEANTS	SIGNATURES
M. HOAREAU Jean-François	
Mme ISIDORE Marylise	
M. VARONDIN Frédéric	
Mme LOCATE Raziah	

Mr Le Receveur Municipal	
Mr le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation et Répression des Fraudes	

Fiche à retourner au Secrétariat du Conseil Municipal